

Conseil Municipal 04 juin 2010

- 1° Convention avec le Club Vosgien**
- 2° Participation Eglise Protestante**
- 3° Journée « Nettoyons la Nature »**
- 4° Rapport d'activité du SIANA 2009**
- 5° Motion de soutien au Régime Minier**
- 6° Convention Constitutive du Groupement de Commandes**
- 7° Emploi Jeunes été 2010**
- 8° Travaux 2010 et prévisions 2011**
- 9° Modification compte 778 au compte 7788 (4 chiffres)**
- 10° Attribution de l'amende de police**
- 11° Concours des Maisons Fleuries**
- 12° Divers**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 JUIN 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. CLAMME André – M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. BIEGEL Fernand – M. MATZ Jean-Pierre – Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard – M. MULLER Serge – M. MONTALBAN Jean Pierre – Melle PICQ Anne-Louise – Mme TALAGA Joëlle

Absents excusés : Mme LUDWIG Mireille – M. GERARD Michel – M. PENNERAD Pascal

Procuration : M. GERARD Michel donne procuration à Mme Sarah DE GOBBI
: M. PENNERAD Pascal donne procuration à M. Jean-Jacques BALLEVRE

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.

1° Convention avec le Club Vosgien :

Lors de la réunion du 25 mars 2010, la commission de Développement Rural de la Communauté de Commune du Pays Naborien a donné un avis favorable à la prise en charge de la création d'un circuit de randonnées de 16 km avec point de départ à Altviller en passant sur le territoire des communes de Folschviller, Valmont et Lachambre. Conformément à l'accord de création énoncé au point n° 5 du Conseil Municipal du 31 mars 2010. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'entretien du circuit pour la partie du chemin sur le ban communal (5,5 km) avec le Club Vosgien, (soit 18€ /km coût 2010)

La somme de 99€ est à prévoir au budget primitif 2011.

2° Participation Eglise Protestante :

Par courrier l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine nous présente son projet de création d'un lieu de rencontres et d'activités socio éducatives rue des Anglais à ST- AVOLD.

Conformément au droit local, afin de finaliser le plan de financement, l'UEPAL demande une subvention de 166 € à la commune.

Cette participation est calculée au prorata du nombre de paroissiens domiciliés dans les 40 communes de la Paroisse de ST-AVOLD – CREHANGE, à savoir cinq personnes pour la commune d'ALTVILLER.

VOTE : Contre : 3 Abstention : 4 Pour : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine une subvention d'un montant de 166 €.

3° Journée « Nettoyons la Nature » :

Afin d'agir concrètement pour l'environnement et pour la troisième année consécutive, la commune reconduit et adhère au projet du centre commercial E. Leclerc « Nettoyons la Nature ».

Cette année l'action aura lieu le samedi 25 septembre 2010.

4° Rapport Activité du SIANA 2009 :

En application et conformément aux termes de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités du SIANA 2009 « au fil de l'eau avec le Syndicat de la Nied Allemande ».

5° Motion de soutien au Régime Minier :

Suite au décret 2009-1787 du 31 décembre 2009 qui abroge certaines dispositions relatives à l'organisation de la Sécurité Sociale dans les Mines, les affiliés, les organisations syndicales, les représentants des différents Conseils d'Administration ont fait part aux pouvoirs publics de leur crainte quant à l'engagement de la réforme du régime minier qui modifie fondamentalement les modes de prise en charges des affiliés au régime de la Sécurité Sociale dans les Mines.

Ce régime, né officiellement en 1946 après la deuxième guerre mondiale, est un puissant symbole de la mise en place d'une sécurité sociale solidaire. La Nation toute entière

s'engageait alors vis-à-vis des mineurs, à qui le Gouvernement de l'époque demanda des efforts considérables pour relever une France, alors mutilée, ruinée et dévastée...

Aujourd'hui, la prise en charge des affiliés basée sur la gratuité est un engagement de la République qui ne saurait être mis en cause et la baisse du nombre de ressortissants du régime ne doit pas être un prétexte pour brader ce qui en fait les spécificités.

Revenir sur la parole donnée serait considérée comme une négation de la reconnaissance de la République Française.

L'histoire, l'économie et la vitalité de la Région se sont construites au rythme du travail, de la sueur, des drames des mineurs et des sidérurgistes.

Le Conseil Municipal d'Altviller,

- Rappelle, avec force et conviction, que la singularité du Régime Minier reflète les spécificités professionnelles vécues par la corporation minière dont chacun reconnaît les difficultés et la dureté ;
- S'inquiète avec gravité des mécanismes mis en œuvre aujourd'hui par le Gouvernement visant à la disparition des Sociétés de Secours Minières ; démarches ne pouvant que nuire à la qualité du service rendu ;
- Considère que les affiliés du Régime Minier, dont la moyenne d'âge pour la plupart est supérieure à 70 ans, doivent bénéficier de la prise en charge des transports spécifiques et de certaines dépenses liées aux cures ;
- Rappelle que le niveau de prise en charge de certaines prestations pharmaceutiques et thérapeutiques, est pour la plupart des anciens mineurs, d'une importance vitale, compte tenu de la modicité de leur pension de retraite ;
- Rappelle également la grande difficulté pour les partenaires sociaux et finaliser l'accord sur la remise à niveau des retraites minières pour les mineurs ayant liquidé leur retraite avant 1987 ;
- Considère comme légitimes les revendications relatives à l'augmentation des pensions de réversion aux veuves.
- Demande solennellement au Gouvernement et à l'ensemble des élus de la République, de préserver les droits sociaux à la santé et aux soins des affiliés et ayant droit au régime minier, ainsi que le respect de la solidarité interhiérarchique pour les retraites minières pour tous les mineurs ;
- Exige l'abrogation de Décret du 31 décembre 2009.

La motion de soutien au Régime Minier est prise à l'unanimité.

6° Convention Constitutive du Groupement de Commandes :

Suite au désistement de la ville de Forbach désignée lors du Conseil Municipal en date du 19 février 2010 comme coordonnatrice aux besoins définis par chaque membre en application des dispositions de l'article 8 – VII-1° du Code des marchés publics, une nouvelle délibération est présentée en faveur de la Commune d'Hettange Grande.

L'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique, d'aide à la prise de décision relative au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit.

L'assemblée délibérante : le Conseil Municipal d'Altviller

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Considérant la technicité indispensable au déploiement et à l'exploitation d'un réseau très haut débit, ainsi que l'évolution technologique rapide des systèmes de communications électroniques,

Considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes afin de mutualiser les études technique, économique, financière et juridique, nécessaires à la prise de décisions relatives au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit,

Vu le projet de convention constitutive établie à cet effet,

Considérant qu'il y a lieu de désigner le représentant de la collectivité d'Altviller, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, que ce représentant et son suppléant sont élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la collectivité d'Altviller,

DELIBERE

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour les marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, économique, financière et juridique, nécessaires à la prise de décisions relatives au déploiement, à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit.

APPROUVE la désignation de la Commune d'HETTANGE GRANDE en qualité de coordonnatrice du groupement de commandes.

AUTORISE

le Maire à signer la convention constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNE pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- M. Jean-Pierre MONTALBANO, en qualité de représentant titulaire de la collectivité d'ALTVILLER,
- M. André CLAMME, en qualité de suppléant.

7° Emploi Jeunes été 2010 :

En 2009, 23 jeunes ont effectué une période de travail de 2 semaines (2 X 20 heures de 8 h à 12h, du lundi au vendredi).

Pour cette année, l'opération est à nouveau proposée aux 8 filles et garçons de 17 ans n'ayant pas participé l'an passé.

6 personnes du Conseil Municipal se sont proposées pour l'encadrement.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération, et demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination des agents non titulaires et toutes les dispositions nécessaires auprès du Centre de Gestion.

8° Travaux 2010, prévision 2011 :

- Les travaux de remise aux normes électriques des bâtiments Publics, d'après le diagnostic de la Société SOCOTEC, sont en cours. Ainsi, les travaux de mise en conformité sont effectués à l'Ecole, au Foyer, au Club House et à la Mairie. Les travaux de l'Eglise sont confiés aux Ets TURNAU. Les travaux de l'Antenne Paroissiale sont à l'étude.
- Suite aux différentes réunions du Conseil Municipal (18 décembre 2009, 19 février 2010 et 19 mars 2010) et suite à la proposition des avants projets sommaires de l'extension et réaménagement de l'école des cabinets d'architecture ANTOINE et EISELE pour l'adjudication du projet.

Coût de l'esquisse et avant projet sommaire pour le cabinet ANTOINE : 2009,60 € H.T.

Coût de l'esquisse et avant projet sommaire pour le cabinet EISELE : 2000,- € H.T.

L'ensemble du projet est estimé à environ 285 000, - € H.T.

VOTE : ANTOINE : 0 Abstention : 1 EISELE : 13

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accorde le projet au cabinet d'architecture EISELE à Folschviller.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'architecture pour la maîtrise d'œuvre (permis de construire et suivi du chantier) et le lancement des appels d'offre publics avec pour priorité la consultation pour l'étude de sol, le choix du contrôleur de sécurité et du coordinateur sécurité.

9° Modification compte 778 au compte 7788 (4 chiffres) :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'observation du Receveur Municipal concernant l'imputation comptable affectée au compte 778 « autres produits exceptionnels », à reporter sur le compte 7788 « produits exceptionnels ».

Somme de 1 435,20 € représentant le remboursement suite au sinistre survenu sur le lampadaire de la commune, après la chute d'un peuplier de la propriété de M. et Mme Soulié, 417 rue de la Nied.

10° Attribution de l'amende de police :

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 27 mai 2010 de M. Philippe LEROY, Président du Conseil Général du Département de la Moselle relative à l'attribution d'une subvention procurée par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le Conseil Municipal délibère comme suit :

S'engage à utiliser la subvention de 1 240 € dont la commune bénéficie pour l'acquisition et l'installation de 2 cinémomètres sur la route RD 22.

Les crédits nécessaires au financement de cet aménagement ont été votés au budget primitif 2010

S'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

Et

S'engage à faire figurer la mention « avec le soutien financier du conseil général de la Moselle ».

11° Concours des Maisons Fleuries :

Le Conseil Municipal décide de reconduire le concours des maisons fleuries.

Cette opération s'organiserà comme l'an passé. Le jury composé de personnes extérieures à la commune, passera dans les rues du village courant juillet.

12° Divers :

- Transfert de la brigade territoriale de gendarmerie : A compter du 1^{er} juin 2010, la commune d'Altwiller est rattachée à la nouvelle brigade de gendarmerie de Folschviller.
- Vente coupes de bois : 2 lots vendus, un lot à 1 650 € l'autre à 300 €.
- Communication du rapport d'activité canalisation transport éthylène DN 200 Carling-Virat.
- Le recensement des habitants de notre commune débutera le 20 janvier 2011 et se terminera le 19 février 2011.
- Liste des personnes tirées au sort en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.
- Lecture, de la personne désignée par le délégué du Président du Tribunal de Grande Instance chargée de la révision annuelle de la liste électorale dans notre commune.
- Proposition d'une éventuelle visite de l'Assemblée Nationale avec la commune de Lachambre.
- Suite à l'article paru dans la presse concernant la réorganisation de l'AFAEI, des informations ont été prises auprès de Mme FRIEDRICH, Directrice de l'AFAEI. Le regroupement des ateliers De Brack et ESAT le Village est programmé sur la zone Actival à Valmont. Pour l'instant, les serres resteront sur la commune d'Altwiller.
Le Conseil Municipal souhaite connaître les conséquences pour le village d'un tel regroupement.
Le Conseil Municipal s'interroge pour se repositionner sur le réaménagement de la route d'accès.
- Nuisances et dégâts commis par les pigeons.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 14 juin 2010
Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques